ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 13/08/2025
N° 260 - 2025

RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET VALANT PERMISSION DE VOIRIE
Avenue de la Bretonnière

Le Maire de CHÂTEAUBOURG :

VU la loi n° *82.213 du 2 mars 1982* relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route annexé à l'Ordonnance n° *58.1216* et au Décret n° *58.1217* du *15 décembre 1958 ;*
VU l'Instruction interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment son livre (8ème partie du *15 juillet 1974*) ;
VU la demande en date de 31/07/2025 par laquelle l'entreprise SORELUM, demeurant à Chateaubourg, demande l'autorisation d'intervenir sur le domaine public : Remplacement de lanterne d'éclairage.

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre les mesures pour assurer la sécurité des usagers et des entreprises intervenantes.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : Remplacement de lanterne d'éclairage. À charge pour lui de refaire la structure de voirie de manière identique à ce qui existait auparavant.

ARTICLE 2 : Une interdiction de circuler et de stationner sera mise en place le 5 septembre sur l'Avenue de la Bretonnière dans le sens allant du Super U vers la Rue de Vitré.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise SORELUM, le demandeur s'engage à libérer dès que possible la voirie pour permettre la circulation et le stationnement normaux. Le demandeur s'engage à mettre en place une déviation par l'Avenue de la Bretonnière, la Rue du Grand Domaine puis la Route de Vitré.

ARTICLE 4 : Tout stationnement illicite sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Châteaubourg, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteaubourg, le 13/08/2025
Pour Le Maire, l'adjointe aux Services Techniques
Aude DE LA VERGNE

CHATEAUBOURG 35 (ILLE ET VILAINE)

Si arrêté à portée générale :
Affiché en Mairie le :

Si arrêté individuel :
Notifié à l'intéressé(e) le :
Signature :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, affichage et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr .
La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire.